

*Initiatives ministérielles*

uniquement à même le Trésor. C'est l'ensemble des Canadiens qui paient. C'est une dépense fiscale. C'est cela qui ne marche pas.

Les gens se demandent où est allé l'argent au fil des ans. Pourquoi pouvions-nous nous payer les transferts aux provinces pour les soins de santé et l'éducation, il y a 20 ans, alors que nous ne le pouvons plus aujourd'hui? Depuis 1985, les vérificateurs généraux ont tous cité pour cause les dépenses fiscales. Ces dépenses auront pour effet de faire payer aux Canadiens l'impôt sur les successions, si le décès survient aux États-Unis. Les Canadiens paieront aux multinationales américaines installées chez nous une réduction de 50 p. 100 des impôts sur les bénéfices, sur les dividendes. Les Canadiens paieront la diminution d'impôt de 33,33 p. 100 sur les intérêts qui franchissent la frontière américaine. Ils paieront encore pour l'abolition des redevances sur presque tout, même sur les marques de commerce, qui seront divisées, chaque élément étant examiné séparément.

Permettez-moi de donner à la Chambre une idée du coût de cette mesure pour le Trésor fédéral.

• (1210)

La personne responsable, le chef du service de l'impôt international et de l'impôt des sociétés au ministère des Finances, a témoigné devant le comité du Sénat. On lui a demandé: «Pourquoi avez-vous besoin d'un impôt de 5 p. 100? Le projet de loi le réduit de 50 p. 100. Pourquoi ne pas réduire la retenue d'impôt de 100 p. 100? Pourquoi ne pas laisser les sociétés américaines empocher entièrement leurs bénéfices, sans aucune charge fiscale?» La personne chargée de l'impôt sur les sociétés au Canada a déclaré: «La principale raison, c'est l'argent. Je n'ai pas vérifié dernièrement, mais je crois que la somme perçue annuellement en retenues d'impôt représente environ 1,5 milliard de dollars. Ce serait certainement difficile de préconiser une mesure qui éliminerait complètement une telle source de financement.»

Que faire? Nous diminuons de 50 p. 100 la retenue à la source sur les dividendes des compagnies américaines installées au Canada et qui envoient leurs bénéfices aux États-Unis. Quelle est l'incidence de cette mesure pour une entreprise canadienne qui essaie de demeurer concurrentielle? Il n'y a pas de mal à offrir un allègement fiscal de 50 p. 100 à Wal-Mart, mais pourquoi ne pas en faire autant pour la société canadienne à laquelle cette compagnie américaine fait concurrence?

Il est intéressant de voir dans quel sens va le courant. J'ai devant moi les témoignages reçus par le comité des relations étrangères du Sénat américain, que préside Jesse Helms. On y parle du traité avec le Canada. Les États-Unis n'en aimaient pas les termes et, l'an dernier, après que le ministre des Finances l'eut signé à Washington, le Sénat américain l'a modifié. Le ministre des Finances a dû retourner à Washington en mars pour signer la version modifiée du protocole.

J'aimerais lire un passage du témoignage du secrétaire au Trésor chargé de la politique fiscale du gouvernement américain qui a déclaré: «Le protocole ramène de 15 à 10 p. 100 le taux de la

retenue à la source sur les intérêts versés dans l'autre pays. Cette réduction profitera grandement aux bénéficiaires américains de paiements d'intérêts de source canadienne. Elle aura un effet moindre en ce qui concerne les intérêts versés des États-Unis au Canada du fait qu'en grande partie, ce courant est déjà exempt d'impôt aux termes des dispositions du code relatives aux dividendes de portefeuille». Autrement dit, nous accordons un allègement fiscal de 33,3 p. 100 aux Américains, alors que les Canadiens ne pourront profiter de la même mesure parce que le secrétaire au Trésor américain a dit qu'il existait déjà une exemption en vertu du code.

L'autre disposition porte sur les redevances. Voici ce qu'en dit l'hon. Cynthia Beerbower, secrétaire adjointe au Trésor chargée de la politique fiscale: «Être exempté de l'impôt sur les redevances, c'est de l'argent en caisse. À l'heure actuelle, nous payons des redevances au Canada. Étant donné le taux nul proposé dans le protocole, je n'arrive pas à croire qu'on ne fasse rien à ce sujet.»

Ensuite, il y a le point central, soit la somme de 1,5 milliard de dollars que le Trésor reçoit maintenant. Le Parti réformiste et le Bloc québécois appuient ce projet de loi du Sénat.

Robert Green, vice-président de la politique fiscale au National Foreign Trade Council Inc., 1914, un organisme qui représente 500 multinationales américaines faisant des affaires au Canada, a déclaré ce qui suit: «Le flux des investissements entre les deux pays est énorme et favorise les États-Unis. Nous investissons davantage là-bas qu'ils ne le font ici. La réduction des taux de retenue à la source sur les dividendes, qui passeront progressivement à 5 p. 100 en trois ans, représente un avantage considérable pour les États-Unis et pour les multinationales américaines qui font des affaires au Canada. Grâce aux taux réduits de retenues à la source, le montant net des gains rapatriés aux États-Unis augmentera considérablement.»

Il parle ensuite de la réduction des taux de retenue sur les redevances et déclare: «Les gains additionnels rapatriés profiteront considérablement aux États-Unis.»

Il ne subsiste aucun doute à ce sujet. Le milieu des affaires américain prétend qu'il pourra réaliser des gains au Canada et les rapatrier directement aux États-Unis.

• (1215)

C'est ironique, monsieur le Président. Certains députés libéraux de l'arrière-ban s'opposent à tout ceci et les députés réformistes et bloquistes sont tout à fait d'accord. Quelle est l'origine de tout cela? Je vais vous le dire, monsieur le Président. En 1988, les États-Unis ont modifié leur fiscalité. Ils ont changé les règles de l'impôt sur les successions pour les étrangers. Ils ont déterminé que tout étranger possédant des biens aux États-Unis devrait payer un impôt sur les successions sur tout montant excédant 60 000 \$, et non 600 000 \$. Cela se passait en 1988.

D'après les faits, en 1988, le gouvernement canadien a mis une semaine à réagir. Il a alors envoyé une délégation à Washington et a dit: «Nous voulons délivrer les Canadiens de cet impôt qu'ils doivent payer aux États-Unis.» Voilà comment tout cela a commencé.